

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-08-93

Date de la convocation : 16 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 9

Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux décembre deux-mil-vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, LESCOANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre

Procurations :

ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève
SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent
ROCHETTE Yvette procuration à CHAVANA Jean-Luc
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
DUCHAMP Françoise procuration à SANTIAGO François
EBOLI Laure procuration à LAROIX Laurence
MERLE Evelyne procuration à LESCOANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
FAURE Pascal procuration à BESSON Hélène

Absents excusés :

Secrétaire : LARGERON Olivier

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES
COMMUNALES**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le nouveau tableau de classement des voies communales ainsi que le dossier comportant le classement de différentes voies communales.

Considérant qu'il est important pour la commune de connaître avec précision son patrimoine voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de classement de différentes voies communales comme suit :

| CLASSEMENT | | |
|--|----------------|----------------|
| Rue des Perce Neige : <i>de l'intersection avec la rue des Trois Pins à l'intersection avec la rue Louis Jacquemin</i> | Voie communale | Domaine Public |
| Rue des Primevères : <i>de l'intersection avec la rue des Trois Pins à l'intersection avec la rue Louis Jacquemin</i> | Voie Communale | Domaine Public |
| Rue Louis Jacquemin : <i>de l'intersection avec la rue du Bois Ternay à la rue des Primevères</i> | Voie Communale | Domaine Public |

- APPROUVE le nouveau tableau de classement des voies communales joint en annexe dans lequel figure les voies déjà classées et les nouvelles voies qui sont intégrées dans le domaine public communal, soit au total **45 133 mètres linéaires**.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 22 décembre 2023.